

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois,
Le treize décembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, SIGUIER, LOILLIEUX, RAHER, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, TESSON, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, CHUPIN, MORVAN, GUINCHE, ALLANIC, GARRIDO, CAZIN, PRUKOP, NICOSIA et ROBERT.

Date de convocation

7 décembre 2023

Date du
Conseil Municipal

13 DECEMBRE 2023

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents ---- 23

Votants ----- 28

A l'exception de : Monsieur BEAUREPAIRE, Madame MANENT, Monsieur JOUBERT, Monsieur BELLIOU et Madame FRAUX.
Monsieur GILLET qui a donné pouvoir à Monsieur ALLANIC.
Monsieur DOUCHIN qui a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.
Madame LE FLEM qui a donné pouvoir à Madame MARTIN.
Monsieur DUPONT-BELOEIL qui a donné pouvoir à Madame JARDIN.
Madame DIVOUX qui a donné pouvoir à Madame ROBERT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame LE PAPE est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

10/ EXERCICE 2024 – BUDGET PRIMITIF – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE QUAI DES ARTS – ADOPTION

RAPPORTEUR : Monsieur RAHER, conseiller municipal délégué

EXPOSE :

Les orientations budgétaires ont été présentées lors du Conseil Municipal du 15 novembre 2023.

Il convient d'adopter le budget primitif 2024 du budget principal et du budget annexe Quai des Arts qui s'équilibrent de la façon suivante :

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

19 DEC. 2023

Publié le :

19 DEC. 2023

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR



Le budget principal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
OPERATIONS REELLES					
Gestion des Services					
chap. 011	Charges à caractère général	4 476 804,00	chap. 013	Atténuations de charges	115 000,00
chap. 012	Charges de personnel, frais assimilés	11 745 000,00	chap. 70	Produits services	1 338 868,00
chap. 014	Atténuations de produits	1 341 900,00	chap. 73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 087 834,00
chap. 65	Autres charges de gestion courante	2 306 715,00	chap. 731	Fiscalité locale	21 055 399,00
chap. 66	Charges financières	435 000,00	chap. 74	Dotations et participations	1 650 071,00
chap. 67	Charges spécifiques	15 000,00	chap. 75	Autres produits de gestion courante	202 416,00
chap. 68	Dotations aux amortissements et provisions	75 000,00	chap. 76		48 253,00
	Total Dépenses réelles	20 395 419,00	chap. 77	Produits spécifiques	15 000,00
				Total Recettes réelles	26 512 841,00
OPERATIONS D'ORDRE					
chap. 042	Transferts entre sections	2 500 000,00	chap. 042	Transferts entre sections	217 000,00
chap. 023	Virement à la section d'investissement	3 834 422,00			
	Total Dépenses d'ordre	6 334 422,00		Total Recettes d'ordre	217 000,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		26 729 841,00	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		26 729 841,00
SECTION D'INVESTISSEMENT					
OPERATIONS REELLES					
chap. 20	Immobilisations incorporelles	640 255,00	chap. 10	Dotations, fonds divers et réserves	2 430 000,00
chap. 204	Subventions d'équipement versées	957 000,00	chap. 13	Subventions d'investissement reçues	3 159 620,00
chap. 21	Immobilisations corporelles	21 207 674,00	chap. 024	Cessions d'immobilisations	280 000,00
chap. 23	Immobilisations en cours	400 000,00	chap. 23	Immobilisations en cours	0,00
Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	5 157 832,00	chap. 27	Autres immobilisations financières	0,00
	Total Dépenses réelles	28 362 761,00	Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	16 375 719,00
				Total Recettes réelles	22 245 339,00
OPERATIONS D'ORDRE					
chap. 040	Transferts entre sections	217 000,00	chap. 040	Transferts entre sections	2 500 000,00
chap. 041	Opérations patrimoniales	1 299 000,00	chap. 041	Opérations patrimoniales	1 299 000,00
	Total Dépenses d'ordre	1 516 000,00	chap. 021	Virement de la section de fonctionnement	3 834 422,00
				Total Recettes d'ordre	7 633 422,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		29 878 761,00	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		29 878 761,00

Le budget annexe Quai des Arts :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
OPERATIONS REELLES					
Gestion des Services					
chap. 011	Charges à caractère général	371 175,00	chap. 70	Produits des services et du domaine	197 300,00
chap. 012	Charges de personnel, frais assimilés	320 000,00	chap. 74	Dotations et participations	598 600,00
chap. 65	Autres charges de gestion courante	1 500,00	chap. 75	Autres produits de gestion courante	29 000,00
	Total Dépenses réelles	692 675,00		Total Recettes réelles	824 900,00
OPERATIONS D'ORDRE					
chap. 042	Transfert entre sections	184 700,00	chap. 042	Transfert entre sections	52 475,00
	Total Dépenses d'ordre	184 700,00		Total Recettes d'ordre	52 475,00
TOTAL SECTION		877 375,00	TOTAL SECTION		877 375,00
SECTION D'INVESTISSEMENT					
OPERATIONS REELLES					
chap. 21	Immobilisations corporelles	83 050,00	chap. 13	Subventions d'investissement reçues	0,00
chap. 23	Immobilisations en cours	49 175,00	Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
	Total Dépenses réelles	132 225,00		Total Recettes réelles	0,00
OPERATIONS D'ORDRE					
chap. 040	Transfert entre sections	52 475,00	chap. 040	Transfert entre sections	184 700,00
	Total dépenses d'ordre	52 475,00		Total Recettes d'ordre	184 700,00
TOTAL SECTION		184 700,00	TOTAL SECTION		184 700,00

Le budget primitif est détaillé dans une note de présentation jointe en annexe de la présente délibération.

Conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57, il est proposé au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

En cas d'utilisation de cette délégation, le Maire informera l'Assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

DELIBERATION :

- ⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales,
 - ⇒ Vu la délibération n°22.11.02 du Conseil Municipal en date du 23 novembre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier de la Ville de Pornichet,
 - ⇒ Vu le rapport d'orientations budgétaires présenté et débattu lors du Conseil Municipal du 15 novembre 2023,
 - ⇒ Vu l'avis de la Commission finances et affaires générales en date du 29 novembre 2023,
 - ⇒ Considérant le projet de budget primitif 2024 soumis à l'assemblée.
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal,

- Adopte le budget principal et le budget annexe Quai des Arts pour l'exercice 2024, section par section, sans vote formel sur chacun des chapitres,

Pour le budget principal :

- La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 26 729 841 € : approbation par 25 votes pour et 3 contre (Madame DIVOUX, Monsieur NICOSIA, Madame ROBERT).
- La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 29 878 761 € : approbation par 25 votes pour et 3 contre (Madame DIVOUX, Monsieur NICOSIA, Madame ROBERT).

Pour le budget annexe Quai des Arts :

- La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 877 375 € : approbation à l'unanimité.
- La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 184 700 € : approbation à l'unanimité.
- Délègue à Monsieur Le Maire la possibilité de procéder aux virements de crédits de chapitre à chapitre qui s'avèreraient nécessaires, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel : approbation à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Jean-Claude PELLETEUR

La secrétaire de séance,
Dominique LE PAPE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application du télécours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.



COMMUNE DE PORNICHET

BUDGET PRIMITIF 2024

NOTE DE PRESENTATION

Vu pour être annexé à la
délibération du Conseil Municipal
du **13 DEC. 2023**
Le Maire
Jean-Claude PELLETEUR



CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2023

Sommaire :

I.	Le budget principal.....	2
A.	La section de fonctionnement.....	2
1.	Les recettes de fonctionnement.	2
2.	Les dépenses de fonctionnement.	4
B.	La section d'investissement.	7
1.	Les dépenses d'investissement.	7
2.	Les recettes d'investissement.	10
II.	Le budget annexe quai des arts.....	11

Les orientations budgétaires ont été présentées au conseil municipal du 15 novembre 2023. La stratégie financière poursuivie par la ville de Pornichet repose sur les principes suivants :

- Disposer d'un haut niveau d'autofinancement,
- Ne pas augmenter les taux des impôts locaux, à destination des résidents à l'année,
- Mettre en œuvre les projets du mandat avec notamment l'alimentation durable, la transition écologique, le développement des mobilités douces, le réaménagement et la végétalisation de nos espaces publics (ex. cœur de ville, front de mer...).

I. Le budget principal.

Le budget primitif 2024 reprend les orientations budgétaires aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

A. La section de fonctionnement.

1. Les recettes de fonctionnement.

D'un montant global de 26 730 K€, les recettes de fonctionnement se présentent de la manière suivante :

Chapitres budgétaires		BP 2023	BP 2024	Evolution	
				En euros	En %
013	Atténuations de charges	130 000	115 000	-15 000	-11,54%
70	Produits services	1 195 302	1 338 868	143 566	12,01%
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	2 440 718	2 087 834	-352 884	-14,46%
731	Fiscalité locale	19 980 557	21 055 399	1 074 842	5,38%
74	Dotations et participations	1 351 573	1 650 071	298 498	22,09%
75	Autres produits de gestion courante	195 450	202 416	6 966	3,56%
76	Produits financiers	0	48 253	48 253	
77	Produits spécifiques	15 000	15 000	0	0,00%
Recettes réelles		25 308 600	26 512 841	1 204 241	4,76%
042	Opérat° ordre transfert entre sections	210 000	217 000	7 000	3,33%
Recettes d'ordre		210 000	217 000	7 000	3,33%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		25 518 600	26 729 841	1 211 241	4,75%

Les recettes réelles de fonctionnement connaissent une hausse de près de 5 % par rapport au budget primitif 2023. Toutefois, les évolutions par chapitres ne sont pas homogènes.

Chapitre 70 – Produit des services.

Ce chapitre est en hausse de 12 %, soit + 144 K€, entre 2023 et 2024.

Ces recettes tiennent compte des évolutions de fréquentations constatées dans les services municipaux et en particulier ceux relatifs à l'enfance et de la jeunesse (CLS, crèches, périscolaire, ...). Ce sont ainsi 68 K€ de recettes supplémentaires qui sont prévus en comparaison du BP 2023.

Les autres crédits sont actualisés en fonction des évolutions tarifaires ou des revalorisations contractuelles comme les redevances d'occupation du domaine public des plages et des commerces ainsi que de l'évolution d'une imputation budgétaire.

Enfin, il est à noter que l'organisation de la quatrième édition du festival de bandes dessinées Pornichet Déam'bulle qui avait justifié une inscription budgétaire de 5 K€ en 2023 ne sera pas reconduite sur 2024.

Chapitres 73 et 731 – Impôts, taxes et fiscalité locale

Globalement, les recettes fiscales connaissent une augmentation de 3,22 % entre 2023 et 2024, soit + 722 K€.

Les contributions directes (taxes d'habitation et foncières) voient leurs produits attendus passer de 15 206 K€ (BP 2023) à 15 979 K€ pour 2024. Cette hausse s'explique par les hypothèses d'évolution des bases puisque pour rappel les taux des impôts locaux n'augmenteront pas en 2024. Ainsi les bases prévisionnelles 2024 correspondent aux bases 2023 augmentées d'un coefficient de revalorisation (prévisionnel de 4,5 %), et d'une évolution physique de 1,00 % pour la taxe foncière bâtie.

Cette prévision tient compte également de l'évolution de la taxation des pistes de l'hippodrome qui généreront une moindre recette fiscale de 115 K€.

L'attribution de compensation intègre le transfert de la compétence d'action sociale d'intérêt communautaire relative au CLIC et des charges associées (soit - 13 K€). L'AC 2024 affichera un montant de 681 K€.

Quant à la Dotation de Solidarité communautaire, c'est le montant notifié en 2023 (1 048 K€) qui sera dupliqué au stade du BP 2024 en attendant la notification de la CARENE à l'automne 2024.

Comme évoqué lors des orientations budgétaires, 5 autres recettes significatives connaissent des évolutions différentes :

- Les droits de mutation, qui après les niveaux historiques de 2021 et 2022, connaissent un tassement sur 2023. Ce sont ainsi 1 500 K€ escomptés en 2024 contre 1 900 K€ prévus au BP 2023,
- Le reversement du produit des jeux du casino est escompté à hauteur de la projection de la réalisation 2023 (1 600 K€), et fait preuve d'une légère hausse en comparaison du BP 2023 (1 530 K€),
- La taxe de séjour 2024 est en hausse car elle intègre la fréquentation constatée cette année ainsi que les hausses tarifaires. De plus, à compter du 1^{er} janvier 2024, une taxe additionnelle appliquée par le département générera 10 % de recette supplémentaire (soit 80 K€) qu'il conviendra de reverser au CD 44. Le produit total attendu s'élève à 878 K€ en 2024 dont 798 K€ pour la commune contre 630 K€ inscrits au BP 2023,
- La taxe sur la consommation finale d'électricité est anticipée à hauteur de 454 K€ en 2024 contre 430K€ en 2023,
- La taxe sur les éoliennes en mer devrait générer un produit de 360 K€ en 2024 contre 351 K€ en 2023.

L'ensemble de ces recettes feront l'objet de réévaluations en cours d'année 2024 qui seront le cas échéant reprises en décisions modificatives.

Chapitre 74 – Dotations et participations.

Ce chapitre affiche une hausse significative de près de 300 K€ entre 2023 et 2024 ; il est à rapprocher notamment de l'évolution de la dotation forfaitaire qui, de BP à BP, augmente de 113 K€. Pour rappel, le BP 2023 avait anticipé un montant de dotation forfaitaire de 576 K€ pour une notification de 704 K€.

Le montant inscrit au BP 2024 est de 689 K€. En effet, quand bien même l'enveloppe nationale des dotations a vocation à être abondée, la commune de Pornichet pourrait subir une diminution de sa dotation via le mécanisme d'écrêtement.

La deuxième explication de la hausse de ce chapitre budgétaire est en lien avec la participation de la CARENE à nos animations et autres évènements culturels pour 94 K€.

La CAF participe activement au fonctionnement de nos structures accueillants des enfants (CLSH, crèches, périscolaires) avec un montant de 609 K€ (563 K€ au BP 2023).

Les autres recettes comme le FCTVA (10 K€), le Casino (78 K€) ou les compensations fiscales pour 39 K€ (DCRTP et taxes foncières) sont inscrites en 2024 dans les mêmes proportions que les réalisations 2023. Comme les années précédentes, le Département et la Région devraient soutenir les animations et les évènements culturels pornichétins comme les Renc'arts (30 K€).

Les autres recettes de fonctionnement (loyers, produits spécifiques, remboursement de rémunérations) ont été calées sur l'activité réelle connue.

Enfin, des produits financiers sont prévus à hauteur de 48 K€ et sont liés aux comptes à termes souscrits au 1^{er} trimestre 2023.

2. Les dépenses de fonctionnement.

Les dépenses s'élèvent 26 730 K€ et affichent une augmentation théorique de 4,75 %. Pour rappel il existe deux types d'opération, les dépenses réelles et les dépenses d'ordre. Ces dernières correspondent à des écritures comptables internes au budget qui s'équilibrent avec des recettes d'ordre. Il s'agit de l'autofinancement qui est en légère baisse de 1 %. Les dépenses réelles quant à elles génèrent un flux financier vers un tiers, y compris lorsque celui-ci est un budget annexe de la commune. Elles sont en hausse de 1 274 K€ soit environ 6,7 %.

	Chapitres budgétaires	BP 2023	BP 2024	Evolution	
				En euros	En %
FONCTIONNEMENT	011 Charges à caractère général	4 376 178	4 476 804	100 626	2,30%
	012 Charges de personnel, frais assimilés	11 181 830	11 745 000	563 170	5,04%
	014 Atténuations de produits	1 052 265	1 341 900	289 635	27,52%
	65 Autres charges de gestion courante	2 220 700	2 306 715	86 015	3,87%
	66 Charges financières	270 000	435 000	165 000	61,11%
	67 Charges spécifiques	15 000	15 000	0	0,00%
	68 Provision	0	75 000	75 000	
	Dépenses réelles	19 115 973	20 395 419	1 279 446	6,69%
	023 Virement à la section d'investissement	4 402 627	3 834 422	-568 205	-12,91%
	042 Opérat° ordre transfert entre sections	2 000 000	2 500 000	500 000	25,00%
	Dépenses d'ordre	6 402 627	6 334 422	-68 205	-1,07%
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	25 518 600	26 729 841	1 211 241	4,75%

Chapitre 011 – Les charges à caractère général.

Ce chapitre budgétaire regroupe les dépenses du quotidien des services (fluides, assurance, téléphonie, contrats de maintenance, ...). Entre le BP 2023 et le projet de budget 2024, ce chapitre augmente d'environ 100 K€, soit une hausse de 2,30 %.

Après les baisses importantes des années précédentes, il s'avère à ce jour impossible de maintenir un niveau de service public équivalent à moyens budgétaires constants voire en baisse.

Le contexte inflationniste va donc de nouveau peser sur le BP 2024. Pour les énergies (gaz, électricité, voire le carburant), l'année 2023 devrait constituer un pic de dépenses budgétaires à reconduire dans les mêmes proportions en 2024.

Les baisses des consommations d'électricité rendues possibles par la rénovation de l'éclairage public et de nouvelles pratiques ne se traduiront pas par une baisse des dépenses de fonctionnement en 2024, compte tenu des prix de l'électricité.

Le volet événementiel générera 94 K€ de dépenses supplémentaires au BP 2024 mais sera subventionné par la CARENE dans les mêmes proportions. Pour 2023, ces crédits avaient été prévus au stade du budget supplémentaire, par conséquent de BP à BP il y a bien une augmentation des dépenses mais sans impact sur notre autofinancement.

La mutualisation de l'entretien de nos véhicules avec la ville de Saint-Nazaire se traduit par une augmentation des charges à caractère général (91 K€ en 2024) mais aussi par une diminution de la masse salariale (45 K€ en année pleine).

Enfin, pour rappel en 2023, 50 K€ de crédits avaient été inscrits au stade du BP pour l'organisation de la 4^{ème} édition du festival de bandes-dessinées « Pornichet Déam'Bulles ». Ces crédits ne seront donc pas reconduits en 2024.

Chapitre 012 - Les charges de personnel.

Le BP 2023 avait inscrit 11 182 K€ de dépenses contre 11 745 K€ pour le projet de BP 2024. Ce chapitre connaît donc une hausse de 5 % (+ 563 K€).

Cette dernière est à rapprocher de hausses subies comme le GVT (75 K€) ou les hausses décidées par l'Etat pour 216 K€ (ajout de points d'indices aux grilles de rémunération pour 104 K€, cotisations patronales pour 8 K€, revalorisation du point d'indice pour 68 K€ et du SMIC pour 20 K€, notamment) ou l'assurance risques statutaires.

La politique volontariste de la commune pour le soutien du pouvoir d'achat des agents municipaux se traduira par l'inscription de 216 K€ pour la prime dite pouvoir d'achat de la fonction publique. De plus, l'effet en année pleine des titres restaurants impliquera 37 K€ de dépenses supplémentaires.

Toutefois, l'effet noria conjuguée à la stratégie de maîtrise des effectifs consistant notamment à ne pas remplacer certains agents lors d'une mutation ou d'un départ à la retraite permet de générer des économies à hauteur de 205 K€ en 2024.

Dans le même temps, de nouveaux services sont créés, notamment pour les habitants, comme la surveillance de la voie publique et des plages, la volonté de déployer une politique de l'arbre et la nécessité d'étoffer des services supports (informatique et administratif). Ainsi, ces recrutements généreront 222 K€ de dépenses supplémentaires sur l'exercice 2024.

Chapitre 014 – Les atténuations de produits.

Ce chapitre est constitué principalement de 3 dépenses. La première avec le FPIC 2024 qui est inscrit à hauteur de la dépense 2023, soit 451 K€ (+ 9 K€) et la seconde avec le retour du prélèvement SRU pour 626 K€ (+ 176 K€).

Les reversements de fiscalité (Taxe sur la consommation finale d'électricité pour TE44, redevance d'occupation du domaine public au titre des exploitants de plage et l'intéressement sur les paris hippiques) intègre désormais la taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour (+ 80 K€) et représentent une enveloppe de dépenses totales de 265 K€.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante.

Depuis 2023 avec le passage à la M57, ce chapitre intègre désormais les contributions de la commune au budget annexe (Quai des arts) ainsi qu'aux délégataires (centre des congrès et missions d'office du tourisme).

Une contribution de 510 K€ est prévue pour le budget annexe Quai des Arts (+ 30 K€). Cette hausse est à rapprocher de l'évolution des dépenses de ce budget annexe et notamment des dotations aux amortissements.

Pour rappel, une contribution de 46 K€ avait été inscrite au BP 2023 pour le budget annexe Energies renouvelables. En raison de la clôture de ce dernier, une telle prévision ne sera pas reconduite en 2024. Pour les contributions aux délégataires de services publics, seule la convention conclue avec la SPL pour les missions d'office de tourisme et d'exploitation de centre des congrès prévoit une dépense (610 K€).

Ce chapitre intègre toujours la contribution au CCAS qui est maintenue à 145 K€. Cette participation permet de maintenir le niveau d'intervention du CCAS auprès des publics fragiles et précaires.

Le financement aux écoles privées augmente de BP à BP de 15 K€ et ce, compte tenu de l'évolution du coût de l'élève dans les écoles publiques et du nombre de pornichétins scolarisés dans les écoles privées.

Enfin, en raison de la dynamique associative sur la commune, l'enveloppe des subventions de fonctionnement aux associations est maintenue après avoir été abondée en 2023. Cet important accompagnement financier est prévu à hauteur de 395 K€.

Chapitre 66 – Charges financières.

Ce chapitre est composé des frais financiers des emprunts qui sont estimés à 385 K€ sur 2023 (270 K€ au BP 2023). La hausse de ce poste de dépense est à rapprocher de l'emprunt de 8,50 M€ à encaisser en 2024 (taux fixe de 3,43 % sur 20 ans).

De plus, une enveloppe de 50 K€ est prévue pour les intérêts courus non échus.

Chapitre 67 – Charges spécifiques (anciennement exceptionnelles).

Ce chapitre budgétaire est désormais constitué des seules annulations de titres sur exercices antérieurs pour lesquelles une enveloppe de 15 K€ a été fléchée.

Chapitre 68 – Dotations aux amortissements et provisions

Afin de couvrir le coût des congés accordés au titre du Compte Epargne-Temps, il convient de constituer une provision conformément à la nomenclature M57. En effet cette dernière repose notamment sur les principes de prudence et d'image fidèle qui invitent à ne pas transférer sur l'avenir une incertitude présente. Ces principes trouvent notamment leur application dans le mécanisme des provisions permettant de constater une dépréciation ou un risque ou d'étaler une charge exceptionnelle.

Au total, le nombre de jours de congés épargnés au-delà du 15^{ème} jour et la monétisation associée s'élèvent à ce jour à 149 K€. Il est donc de bonne méthode de constituer une provision de 150 000 € pour couvrir le risque de monétisation de l'ensemble des jours au-delà du 15^{ème} jour.

Afin de limiter l'impact sur la section de fonctionnement, il est possible de procéder à l'étalement de cette provision. Une durée de 2 ans est adaptée à ce volume de dépenses. 75 K€ seront de nouveaux inscrits en 2025

Les dotations aux amortissements qui sont à la fois une composante de l'autofinancement et des opérations d'ordre sont estimées à 2 500 K€.

Compte tenu de l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement, l'autofinancement prévisionnel s'élève à 6 117 K€. Il ressortait à 6 193 K€ en 2023, soit une légère baisse d'environ 1 % (- 75 K€) par rapport à l'exercice précédent.

Ainsi, le budget de la commune de Pornichet résiste très bien au contexte inflationniste ainsi qu'aux décisions de l'Etat (masse salariale et prélèvement SRU) en maintenant un très haut niveau d'autofinancement.

Cette configuration de la section de fonctionnement permet notamment de limiter le recours à l'emprunt pour financer les dépenses d'investissement de la commune.

B. La section d'investissement.

La section d'investissement s'équilibre à 29 879 K€ en dépenses comme en recettes.

1. Les dépenses d'investissement.

Les dépenses d'investissement présentent les montants suivants :

Chapitres budgétaires		BP 2023	BP 2024	Evolution		
				En euros	En %	
INVESTISSEMENT	20	Immobilisations incorporelles	1 214 938	640 255	-574 683	-47,30%
	204	Subventions d'équipement versées	196 000	957 000	761 000	388,27%
	21	Immobilisations corporelles	17 415 012	21 207 674	3 792 662	21,78%
	23	Immobilisations en cours	842 000	400 000	-442 000	-52,49%
	Dépenses d'équipement		19 667 950	23 204 929	3 536 979	17,98%
	16	Emprunts et dettes assimilées	5 000 000	5 157 832	157 832	3,16%
	16	<i>Remboursement des emprunts</i>	<i>2 000 000</i>	<i>2 157 832</i>	<i>157 832</i>	<i>7,89%</i>
	16	<i>Gestion de la dette</i>	<i>3 000 000</i>	<i>3 000 000</i>	<i>0</i>	<i>0,00%</i>
	Dépenses financières		5 000 000	5 157 832	157 832	0
	040	Opérations ordre transfert entre sections	210 000	217 000	7 000	3,33%
	041	Opérations patrimoniales	1 309 550	1 299 000	-10 550	-0,81%
	Dépenses d'ordre		1 519 550	1 516 000	-3 550	-0,23%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		26 187 500	29 878 761	3 691 261	14,10%	

Concernant les dépenses d'équipement s'élèvent à 23 205 K€ au BP 2024 contre 19 668 K€ au BP 2023. Comme les orientations budgétaires l'ont exposé, les projets d'investissement consistent à mettre en œuvre les projets du mandat.

Ces opérations correspondent aux objectifs suivants :

- Préserver le cadre de vie et affirmer l'identité balnéaire de la ville,
- Promouvoir une ville dynamique, solidaire et vivante toute l'année,
- S'engager collectivement dans la transition écologique,
- Poursuivre une gestion rigoureuse et responsable de la collectivité.

Préserver le cadre de vie et affirmer l'identité balnéaire de la ville : 13 490 K€

L'aménagement du cœur de ville va entrer dans sa dernière phase de travaux et concernera les secteurs de la place de la Poste, la partie du boulevard de la République débouchant sur le square

Hervo, la place du 18 juin ainsi que l'amorce de l'avenue des Becquerel. Ce sont 1 400 K€ de crédits prévus pour cette année 2024.

Ce projet consistera à rendre cet espace plus fonctionnel, à renforcer les continuités piétonnes et cyclables ainsi que végétaliser l'espace public. En effet, pour chaque opération d'aménagement figure un lot « travaux paysager et mobiliers ». Pour la totalité du cœur de ville, celui-ci s'élève 1,4 M€ TTC. Quant aux dépenses liées aux mobilités actives, elles sont intégrées dans les travaux de voirie.

Les travaux des tranches 2 et 3 du front de mer justifieront l'inscription de 8,4 M€ de dépenses d'investissement au BP 2024. Pour rappel, ce projet va notamment consister à créer une piste cyclable sécurisée à double sens le long du front de mer, séparée des piétons par une large bande végétale. La place de la voiture sera, quant à elle, réduite avec une chaussée à double sens rétrécie pour apaiser la vitesse limitée à 30 km/h. L'offre de stationnement sera préservée pour les riverains et les clients des commerces.

Comme pour le cœur de ville et la tranche n°1 du front de mer, la végétalisation des espaces publics et le mobilier des tranches 2 et 3 a donné lieu à la conclusion d'un marché public de plus 2,7 M€ TTC.

En 2024, ce sont 2 000 K€ qui seront consacrés à la voirie, dont 500 K€ pour l'entretien courant dans le cadre du Plan annuel de la voirie communale (PAVC). Il est à noter que ce dernier poste de dépense permet également de générer des économies de fonctionnement.

Ces travaux consisteront à rénover la voirie avec l'objectif d'accorder une très large place aux cheminements doux (piétons ou cyclables), d'apaiser la circulation et d'effectuer dans la mesure du possible des plantations pour ramener la nature en ville.

Ces opérations de voirie seront complétées par 820 K€ de dépenses pour des enfouissements de réseaux.

Les travaux de reconstruction de la passerelle piétonne reliant le môle historique du port d'échouage débiteront en 2024 et justifient l'inscription de 750 K€ de dépenses à ce BP.

Promouvoir une ville dynamique, solidaire et vivante toute l'année : 4 881 K€

Une ville solidaire et vivante toute l'année passe par l'accueil de jeunes ménages, c'est pourquoi la commune souhaite saisir les opportunités immobilières qui pourraient se présenter à elle. L'enveloppe dédiée aux acquisitions immobilières sera de plus de 2 000 K€ en 2024.

Le PUP d'Armor est également un projet qui a vocation à faciliter l'installation des jeunes ménages sur la commune. C'est ainsi que 1 300 K€ de dépenses seront inscrites en 2024.

Aussi, les travaux d'extension de la crèche des P'tits Dauphins engendreront l'inscription de 420 K€ de crédits au BP 2024.

Le dynamisme et l'attractivité d'une ville passe également par la qualité de ses équipements culturels et sportifs. La ville va poursuivre ses investissements sur le site du Ninon Tennis Club (200 K€) et aménagera les locaux du site de Louis Mahé pour qu'ils soient plus fonctionnels et adaptés aux besoins des associations utilisatrices (150 K€).

L'accueil de saisonniers pendant la période estivale est un défi pour les communes du littoral comme Pornichet. C'est la raison pour laquelle des travaux seront réalisés (75 K€) dans une propriété communale pour l'hébergement de ces travailleurs.

Enfin, 25 K€ sont consacrés à la mise en accessibilité de nos bâtiments publics.

S'engager collectivement dans la transition écologique : 2 845 K€

Dans le cadre de la sobriété énergétique, la commune de Pornichet va consacrer un budget significatif pour diminuer sa consommation d'énergie. Cela passe par la rénovation de bâtiments (285 K€) pour lesquels 4 sites ont été identifiés : le complexe sportif avec un diagnostic à réaliser en 2024 avant des travaux en 2025 et 2026, la médiathèque, la salle du Moulin d'argent et les bâtiments administratifs de la mairie.

En complément de ces enveloppes spécifiques, le BP 2024 prévoit 425 K€ pour entretenir et isoler les bâtiments, changer les modes de chauffage ou moderniser l'éclairage intérieur.

Ensuite, la commune souhaite produire de l'énergie renouvelable pour le besoin de différents sites. Ainsi, 250 K€ seront consacrés à la production d'énergie solaire en autoconsommation.

De plus, 1 M€ de travaux ont été fléchés pour faire du groupe scolaire du Pouligou un haut lieu de l'autonomie énergétique. Ce programme ambitieux a vocation à combiner la géothermie et les panneaux solaires pour notamment chauffer et rafraîchir les salles de classes.

La modernisation du parc d'éclairage public enclenché en 2021 se poursuivra en 2024 avec 100 K€.

Pour s'adapter au changement climatique, 300 K€ seront consacrés aux conséquences de l'évolution du trait de côtes pour réaliser les travaux de remise en état des sites concernés ainsi que pour réaliser des études préalables plus globales.

Enfin, 233 K€ seront consacrés à la préservation des espaces naturels comme le bois des Evens ou les dunes, à des requalifications paysagères (boulevard de Saint-Nazaire ou le parc paysager). Une enveloppe de 100 K€ a également été prévue pour la création d'îlots de fraîcheur.

Les actions en faveur de la transition écologique ne se limitent pas à ces opérations : ces principes irriguent l'ensemble des opérations d'aménagement des espaces publics (cf. notamment l'axe « préserver le cadre de vie et affirmer l'identité balnéaire de la ville »).

Poursuivre une gestion rigoureuse et responsable de la collectivité : 1 989 K€

L'entretien des bâtiments municipaux occupe une place importante dans le budget. Tout d'abord avec les travaux de remise en état du site de l'hippodrome (100 K€) et la rénovation de la Poste centrale (150 K€),

Le projet du futur CTM Centre technique municipal avancera dans sa phase d'étude, ce qui justifie l'inscription de 300 K€ sur 2024.

Ensuite, certains véhicules doivent être renouvelés vu leur état d'usure. Pour ce faire, 470 K€ seront inscrits en 2024. Vient également s'ajouter la participation financière de 135 K€ au bénéfice de la ville de Saint-Nazaire pour la mutualisation du garage.

Enfin, la commune poursuit sa modernisation informatique (plus de 100 K€) avec l'acquisition de matériels (téléphonie, copieurs, postes et écrans, licences) et de nouveaux logiciels.

Le remboursement du capital de la dette représentera une dépense de 2 157 K€ (2 000 K€ en 2023) et est à rapprocher de l'emprunt de 8,50 M€ à encaisser sur 2024 (3,43 % sur 20 ans).

Comme les années précédentes, une enveloppe de 3 000 K€ est inscrite pour le remboursement des tirages annuels d'un emprunt que la collectivité serait amenée à contractualiser. Son utilisation sera conditionnée par les mouvements de trésorerie opérés.

Enfin, les dépenses d'ordre (217 K€) sont essentiellement constituées des travaux en régie (200 K€).

Outre l'autofinancement, les dépenses d'investissement sont financées par des recettes externes, dont un emprunt.

2. Les recettes d'investissement.

Elles se présentent de la manière suivante :

Chapitres budgétaires		BP 2023	BP 2024	Evolution	
				En euros	En %
13	Subventions d'investissement	4 538 094	3 159 620	-1 378 474	-30,38%
16	Emprunts d'équilibre	8 500 629	13 375 719	4 875 090	57,35%
Recettes d'équipement		13 038 723	16 535 339	3 496 616	26,82%
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 375 000	2 430 000	55 000	2,32%
16	Emprunt - gestion de dette	3 000 000	3 000 000	0	0,00%
27	Autres immobilisations financières	61 600	0	-61 600	-100,00%
024	Produits des cessions d'immobilisations		280 000	280 000	
Recettes financières		5 436 600	5 710 000	273 400	5,03%
021	Virement de la section fonctionnement	4 402 627	3 834 422	-568 205	-12,91%
040	Opérations ordre transfert entre sections	2 000 000	2 500 000	500 000	25,00%
041	Opérations patrimoniales	1 309 550	1 299 000	-10 550	-0,81%
Recettes d'ordre		7 712 177	7 633 422	-78 755	-1,02%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		26 187 500	29 878 761	3 691 261	14,10%

Les recettes sont composées notamment :

- De l'autofinancement (6 122 K€),
- Du FCTVA compte tenu des dépenses d'investissement envisagées sur 2023 : 2 130 K€,
- Des subventions d'investissement à recevoir pour les projets menés par la commune avec notamment le front de mer (2 206 K€ avec la CARENE, la DSIL et le CD 44), la DSIL pour la transition énergétique (224 K€), l'extension de la crèche des Dauphins (300 K€), et les amendes de police (430 K€),
- De cessions d'immobilisations pour 280 K€,
- De la taxe d'aménagement : 300 K€,

L'équilibre de la section est assuré par le recours à un emprunt prévisionnel de 13 376 K€. Ce montant à vocation à être réduit au stade du budget supplémentaire 2024 avec les reprises de résultats 2023.

II. Le budget annexe quai des arts.

L'activité culturelle présentée à Quai des Arts fait l'objet d'un budget annexe.

De manière synthétique le budget annexe se présente de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT		BP 2023	BP 2024
	Chap 011 - Charges à caractère général	349 850	371 175
	Chap 012 - Masse salariale	316 000	320 000
	Chap 65 - Autres charges de gestion courante	1 500	1 500
	Chap 042 - Dotations aux amortissements	157 100	184 700
TOTAL	824 450	877 375	

	BP 2023	BP 2024
Chap 70 - Produits des services	186 460	197 300
Chap 74 - Dotation (dont participation du Bppal)	559 865	598 600
Chap 75 - Location	31 000	29 000
Chap 042 - Amortissement de subventions	47 125	52 475
TOTAL	824 450	877 375

INVESTISSEMENT		BP 2023	BP 2024
	Chap 21 - Immobilisations corporelles	604 000	83 050
	Chap 23 - Immobilisations en cours	0	49 175
	Chap 040 - Amortissement de subventions	47 125	52 475
	TOTAL	651 125	184 700

	BP 2023	BP 2024
Chap 13 - Subventions reçues	208 000	0
Chap 16 - Emprunt d'équilibre	286 025	0
Chap 040 - Dotations aux amortissements	157 100	184 700
TOTAL	651 125	184 700

La section de fonctionnement s'équilibre à 877 K€.

Les charges à caractère général évoluent en fonction de la nouvelle programmation de Quai des Arts et de notamment du développement de la médiation culturelle et des tiers lieux.

A l'image du budget principal et compte tenu des mesures nationales, la masse salariale est en hausse et passe de 316 K€ au BP 2023 à 320 K€ au BP 2024.

Les dotations aux amortissements sont en augmentation de 27 K€ compte tenu des investissements réalisés pour la mutation du système d'éclairage.

Les recettes de billetterie et de bar sont en hausse de 11 K€ pour être portées à 197 K€.

La contribution du budget principal tient compte de ces différentes évolutions et doit être portée à 510 K€ (+ 30 K€).

Il est rappelé que le casino de Pornichet abonde ce budget annexe via une contribution artistique d'un montant de 78 K€.

La section d'investissement s'équilibre à 185 K€. Les dépenses prévues en 2024 porteront sur des renouvellements et acquisitions de matériels (10 K€) ainsi que sur la modernisation du bar et de la cuisine (64 K€). Pour rappel, ces 2 derniers équipements datent de la construction du bâtiment Quai des arts, soit il y a près de 20 ans.

Ces travaux seront financés par les dotations aux amortissements (185 K€).

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

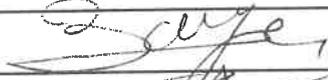
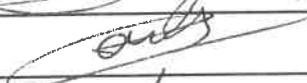
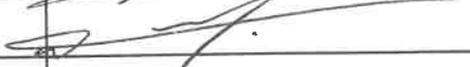
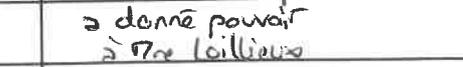
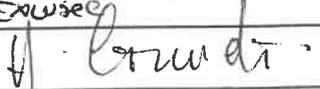
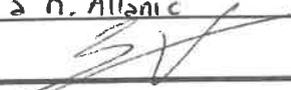
Nombre de membres en exercice : 33
 Nombre de membres présents : 23
 Nombre de suffrages exprimés : 28

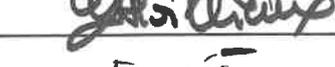
VOTES	Pour	Contre	Abstention
BUDGET PRINCIPAL			
Section fonctionnement	25	3	/
Section investissement	25	3	/
BUDGET QUAI DES ARTS			
Section fonctionnement	28	/	/
Section investissement	28	/	/

Date de convocation : 07/12/2023

Présenté par Le maire,
 A Pornichet, le 13/12/2023
 Le maire,

Délibéré par l'assemblée, réunie en session ordinaire
 A Pornichet, le 13/12/2023
 Les membres de l'assemblée délibérante,

ALLANIC Jean-Paul	
BEAUREPAIRE Christian	Excuse
BELLIOT Robert	Excuse
BOUYER Josiane	
CAUCHY Stéphane	
CAZIN Fabien	
CHUPIN Michelle	
DAGUIZE Christophe	
DESSAUVAGES Nicole	
DIVOUX Marilyn	
DONNE Antoine	
DOUCHIN Alexandre	a donné pouvoir à M ^{me} Leillieux
DUPONT-BELOEIL Patrick	a donné pouvoir à M ^{me} Tardin
FRAUX Valérie	Excusée
GARRIDO Hélène	
GILLET Dominique	a donné pouvoir à N. Allanic
GUGLIELMI Anthony	

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2
GUINCHE Laëtitia	
JARDIN Isabelle	
JOUBERT Yannick	Excusé
LE FLEM Isabelle	a donné pouvoir à M. Martin
LE PAPE Dominique	
LOILLIEUX Arlette	
MANENT Aline-Florence	Excusée
MARTIN Frédérique	
MORVAN Frédéric	
NICOSIA Michael	
PELLETEUR Jean-Claude	
PRUKOP Christine	
RAHER Rémi	
ROBERT Josiane	
SIGUIER Romain	
TESSON Elisabeth	

Certifié exécutoire par Le maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le

A Pornichet, le

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de PORNICHET
Utilisateur : LANDREIGNE Louise

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **DELIB_23_12_10**
Objet : **10. Exercice 2024 – Budget primitif – Budget principal et budget annexe Quai des Arts – Adoption**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2023-12-13 00:00:00+01
Nature de l'acte : Délibérations
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 7.1.2 - délibérations afférentes aux actes budgétaires (budget primitif, budget supplémentaire, compte)
Identifiant unique : 044-214401325-20231213-DELIB_23_12_10-DE
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 044-214401325-20231213-DELIB_23_12_10-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.2 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 10_BP 2024.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401325-20231213-DELIB_23_12_10-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	229.3 Ko
Annexe (Rapport de présentation) Nom original : 10. Annexe DCM 10.pdf Nom métier : 21_RP-044-214401325-20231213-DELIB_23_12_10-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	660.2 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 10. Page de signature BP.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401325-20231213-DELIB_23_12_10-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	153 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 décembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	19 décembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 décembre 2023 à	Transmis au MI
Acquittement reçu	19 décembre 2023 à 10h42min17s	Reçu par le MI le 2023-12-19